



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 177/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Avenant n°2 au marché n°2022-030
« Travaux d'extension et de maintenance d'un dispositif de vidéoprotection »
Lot 2 : Câblage, équipements de vidéoprotection et réseaux

Vu les articles L.2194-1, R.2194-7 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;

Vu la signature de l'avenant n°1 au marché cité en objet en date du 18 octobre 2023 ayant pour objet de définir les modalités applicables à l'utilisation par INEO INFRACOM de certaines des installations de propriété ORANGE pour y installer tout ou partie des infrastructures nécessaires à la réalisation des prestations du marché ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec la société INEO INFRACOM Auvergne Rhône-Alpes, domiciliée 40 rue Hélène Boucher – CS30232 69143 RILLIEUX CEDEX, un avenant n°2 au marché cité en objet. Cet avenant a pour objet d'intégrer dans le champ d'application du marché, les modifications suivantes :

1) Intégration de nouvelles références de caméras en remplacement des anciennes références parvenues en fin de vie

Lignes du BPU	Anciennes références	Anciens prix unitaires en euros HT	Nouvelles références	Nouveaux prix unitaires en euros HT
301	Caméras Définition générale : fourniture, installation et mise en service complète d'une caméra (y compris frais de nacelle, hors injecteur)			
301 a	AVIGILON – 8.0C-H5A-DO1-IR Caméra fixe extérieure dôme fixe 4K avec interface IP et support sur mât ou façade (caméra, intégration, masquage)	1 300,21 €	AVIGILON – 8.0C-H6A-DO1-IR Caméra fixe extérieure dôme fixe 4K avec interface IP et support sur mât ou façade (caméra, intégration, masquage)	1 855,09 €

301 b	AVIGILON – 8.0C-H5A-BO1-IR Caméra fixe extérieure bullet 4K avec interface IP et support sur mât ou façade (caméra, intégration, masquage)	1 300,21 €	AVIGILON - 8.0C-H6A-BO1-IR Caméra fixe extérieure bullet 4K avec interface IP et support sur mât ou façade (caméra, intégration, masquage)	1 812,88 €
301 d	AVIGILON – 2.0C-H5A-BO2-IR Caméra lecture de plaque d'immatriculation (VPI, non LAPI) avec interface IP et support sur mât ou façade (caméra, caisson, intégration, masquage)	1 417,46 €	AVIGILON – 4.0C-H6A-BO2-IR Caméra lecture de plaque d'immatriculation (VPI, non LAPI) avec interface IP et support sur mât ou façade (caméra, caisson, intégration, masquage)	1 741,73 €

2) Evolution du montant de la redevance annuelle due à Orange pour l'utilisation des fibres optiques dans les réseaux Télécoms (Convention IBLO)

Lignes du BPU	Références	Montant de la redevance en 2023 (en euros HT)	Montant de la redevance au 1 ^{er} mars 2024 (en euros HT)
500	Location annuelle d'un fourreau dans le cadre de l'offre IBLO		
500 a	Pour un câble 6 fibres optiques le mètre	0,14 €	0,24 €
500 b	Pour un câble 12 fibres optiques le mètre	0,14 €	0,24 €
500 c	Pour un câble 24 fibres optiques le mètre	0,27 €	0,45 €
500 d	Pour un câble 48 fibres optiques le mètre	0,33 €	0,55 €
500 e	Pour un câble 72 fibres optiques le mètre	0,42 €	0,71 €
500 f	Pour un câble 144 fibres optiques le mètre	0,58 €	0,97 €

Les nouveaux tarifs sont obtenus par application de la formule suivante :
Montant de la redevance 2024 = Montant de la redevance 2023 x (0,057/0,034)

De signer l'avenant annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.